

**«PAC/MULTIFONCTIONNÉLITÉ DE L'AGRICULTURE» Produire de l'identité avant de produire les biens pour le marché ? L'exemple de la multifonctionnalité agricole (1re partie)**

**The need to produce identity before commodities: agricultural multifunctionality as a model**

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 9, Numéro 5, 290-5, Septembre - Octobre 2002, La filière

**Auteur(s)** : Denis BARTHELEMY, Martino NIEDDU, UMR, INRA-ENESAD en économie et sociologie rurales, BP 87999, 21079 Dijon cedex.

**Author(s)** : Denis BARTHELEMY, Martino NIEDDU

**Résumé** : Le terme de multifonctionnalité a été généralement interprété, au plan de l'analyse économique, comme désignant l'élaboration d'une pluralité de produits au sein d'un même processus de production. La formule retenue par l'Organisation Mondiale du Commerce opposant « considérations commerciales » à « considérations non commerciales » a été transposée sous des appellations diverses. Diverses expressions sont employées, telles que produits multiples, mais le plus fréquemment ce sont des formules duales qui ont été testées : celle de produits de base et autres produits (non-commodity outputs) présentant l'inconvénient de hiérarchiser les produits ; celle de productions alimentaire et non alimentaire, peu usitée car certains produits peuvent appartenir aux deux catégories ; celle de produits marchands et non marchands, que souhaitent récuser un grand nombre d'experts dont l'un des principaux objectifs est précisément d'évaluer dans quelles conditions les produits non marchands de l'agriculture peuvent devenir commercialisables : faire une distinction à cet endroit reviendrait donc à préjuger du résultat de l'analyse ; celle de biens économiques et non économiques, qui nécessite de retenir au préalable une définition partagée de l'économie.

**Summary** : Multifunctionality opens up the analytical problem of the presence of market and non-market goods; these two concepts are rarely specified. We argue that a market relation creates but a temporary link since it lasts only as the exchange itself. To produce commodities, producers first need an identity for it gives them both the conditions and the means for production. This identity proceeds of an economy of identity whose aims and means differ from those of the market economy. The Common Agricultural Policy provides a telling example as it has always associated two aspects: on the one hand, the continuous activity of defining and renewing the identity of farmers and on the other hand, the promoting and sustaining of market good production. Identity production involves both the setting up of identity communities which organises the production of identity, and the implementing of price systems whose aim is to maintain the community means of subsistence rather than seeking a market profit

**Keywords** : production of commodity, production of identity, agricultural multifunctionality.

## ARTICLE

Cette variété des appellations répond à l'élaboration de cadres analytiques qui ne sont pas nécessairement comparables entre eux, dans la mesure où ils ne correspondent pas aux mêmes objectifs. À cet égard, on se permettra de dessiner trois familles d'approches. La première vise à orienter les pouvoirs publics dans leur prise de décision, en leur fournissant un modèle de recherche de solution optimale : elle considère donc que la détermination des meilleures conditions de production des produits multiples désirés par la société est au cœur d'un règlement *économique* de la multifonctionnalité. La seconde cherche à faire du paradigme multifonctionnel un projet *politique* pour l'agriculture ; de celui-ci découlent les objectifs, les instruments techniques et la forme du compromis national ou international nécessaires à sa réalisation. La troisième vise à questionner la notion même de multifonctionnalité, soit en refusant de la considérer comme paradigme <sup>1</sup>, pour en faire simplement le prétexte à la énième restructuration de l'agriculture, soit au contraire en y présentant une interpellation à renouveler la réflexion théorique.

La discussion de la nature des produits non marchands et/ou de considérations non commerciales que nous souhaitons conduire relève de la troisième famille : quelle définition et quelle signification *économique* peut-on donner à ces produits multiples ? L'hypothèse que nous retenons pour ce faire est la suivante. Le plus souvent, les produits non marchands sont envisagés comme *externalités* et *produits joints*. Cette démarche vise de fait, selon nous, à réduire le non marchand au marchand, suivant en cela le courant majeur des économistes qui envisage les questions d'allocation des ressources et des produits du seul point de vue des relations de marché, ou plaçant celles-ci en finalité ultime. Il nous semble en revanche qu'il est nécessaire de comprendre la permanence de la caractéristique *économique* de dualité entre produits marchands et non marchands, rejoignant en cela ceux qui cherchent à poser les bases d'une *économie multidimensionnelle* [1], où les normes, rationalités et valeurs qui organisent la production et la répartition des biens ne sont pas seulement celles du marché. De ce point de vue, nous serons conduits à mettre en avant la notion d'identité, avec ses connotations d'ancrage dans l'espace et dans le temps, comme contrepartie nécessaire à celle de marché. Nous pourrions ainsi examiner, dans une seconde partie, en quoi la politique agricole commune de l'Union européenne associe dès son origine les deux notions de marché et d'identité, et comment la tension entre ces deux termes conduit parallèlement à des ruptures et réajustements sur les deux plans, le terme multifonctionnalité surgissant dans la période récente à l'occasion et comme moyen d'expression d'un nouveau remaniement à la fois marchand et identitaire de l'agriculture. La prise en compte de ces débats, et des moyens mis en œuvre, permet de préciser les conditions institutionnelles et les valeurs économiques caractéristiques de cette dimension identitaire.

### **L'approche économique de la multifonctionnalité**

Aujourd'hui, une majorité d'économistes évitent de porter la notion de multifonctionnalité jusqu'au statut de concept à portée opératoire. Ils considèrent que la finalité cachée du recours à la multifonctionnalité est de trouver de nouvelles justifications pour les aides à l'agriculture, conduisant à ne souligner que les effets positifs de l'activité agricole et laissant dans l'ombre ses effets négatifs. L'évaluation des services environnementaux de l'agriculture serait rendue incertaine, car cette notion empêcherait toute relation précise entre le montant des incitations financières (subventions ou

taxes) reçues par les agriculteurs (au titre de la multifonctionnalité) et la valeur de produits réalisés à travers leur activité de production<sup>2</sup> [2]. Ils trouvent donc la notion trop vague et trop peu rigoureuse et proposent d'y substituer les notions d'externalité et de production jointe. C'est la signification de cette substitution que nous souhaitons analyser.

### *Dissoudre la multifonctionnalité ?*

Par ailleurs, une difficulté conceptuelle réside pour ces auteurs dans la notion de *fonctions* : elle suppose qu'on attribue spontanément à un secteur un certain nombre de fonctions dont on voit mal pourquoi arrêter la liste à tel ou tel endroit, une fois lancés. Néanmoins, il ne faudra pas oublier pour ce qui suit que, dans la tradition de l'école anthropologique anglo-saxonne, le programme fonctionnaliste renvoie à la question suivante : En quoi l'organisme considéré constitue-t-il une unité fonctionnelle au sens où *il ne peut exister sans être multifonctionnel* ? C'est bien ce qui pose problème, lorsqu'on va constater que la multifonctionnalité est remplacée par les notions de produits joints et d'externalités.

### **\* Le passage aux concepts d'externalité et de productions jointes**

- Un programme de disjonction

De fait, cette opération se passe en deux temps. Dans un premier temps, une liste positive des fonctions en rapport avec l'activité agricole délimite et reconnaît le champ d'étude. La liste indicative des considérations autres que d'ordre commercial, telle qu'elle fut présentée par la Suisse durant la conférence qui s'est tenue à l'île Maurice en mai 2001 (sécurité alimentaire, développement rural, y compris la réduction de la pauvreté et l'aide aux communautés agricoles de taille réduite ou vulnérables, environnement, y compris la prévention des catastrophes naturelles et la gestion du paysage, diversité biologique, bien-être animal)<sup>3</sup>, n'est pas essentiellement différente de celle dont s'est dotée l'OCDE [3], qui y ajoute explicitement l'héritage culturel (*agricultural landscape and cultural heritage values, environmental outputs, rural viability and contribution of agricultural employment, food security, animal welfare*). Il reste cependant à cerner le rapport entre ces fonctions et l'activité agricole : le point essentiel est la nature et l'intensité du caractère conjoint de la production des « produits de base » et des « autres produits ». Si la production n'était pas réellement conjointe, les autres produits pourraient être obtenus indépendamment des produits de base agricoles et il pourrait exister des considérations « autres que d'ordre commercial » indépendantes des produits de base sans que cela ne vienne perturber le marché.

C'est donc le caractère *problématique* de la production jointe qui intéresse dans cette grille analytique : soutenir la production des produits de base dans le but d'atteindre certains objectifs non alimentaires peut causer - du fait du caractère multifonctionnel de l'agriculture - des effets perturbateurs sur certaines autres productions non alimentaires. De plus, les différentes fonctions reconnues à l'agriculture dans la liste positive dégagée plus haut ne sont pas sensibles de la même façon aux variations de la production agricole. Par exemple l'augmentation de la production de base peut dégrader l'espace rural. Inversement, soutenir une fonction (l'héritage culturel) peut conduire à augmenter la production de produits de base indépendamment de la situation de leurs marchés. D'où l'idée qu'il faut isoler les différents produits de l'agriculture et s'occuper directement de chacun pris individuellement. Il faut ainsi chercher *la plus forte dissociation possible* entre produits « autres » et produits « de base », et entre chacune de ces catégories ; en particulier, les incitations directes et

spécifiques conduiraient aux plus faibles distorsions des échanges de produits de base possibles, compte tenu des limites imposées par les relations de production sous-jacentes.

L'objectif d'un tel cadre analytique est donc clair : si la multifonctionnalité est une caractéristique de l'agriculture, il reste que cette caractéristique doit, autant que faire se peut, être minimisée pour se trouver réduite aux situations pour lesquelles il est impossible ou irrationnel de le faire : dit autrement, la solution optimale du modèle émerge lorsqu'on a réussi à trouver les instruments qui rendent l'agriculture *la moins multifonctionnelle possible*.

- Un outil de décision efficace ?

Cette grille analytique repose sur la capacité à déterminer les gains ou les pertes de bien-être<sup>4</sup> [4]. Mais que se passe-t-il dans un univers où les variations de bien-être liées aux différentes fonctions ne se font pas dans le même sens ? Ainsi l'hypothèse d'un gain de bien-être lié à une libéralisation des échanges et à un déplacement de la production agricole entre différents pays, peut être acceptée au regard de fonctions de production de base et être remise en cause lorsqu'on somme les pertes et gains de bien-être sur l'ensemble des fonctions. Non seulement la solution optimale ne peut plus être déterminée par la théorie, mais l'étude empirique s'avère tout à fait périlleuse : Il faut rendre commensurables des gains/pertes de bien-être liés à des activités monétaires et des gains/pertes liés à ce qu'on a qualifié jusqu'ici d'« autres productions », et que les auteurs désignent généralement sous l'intitulé d'externalités.

De fait, on est à cet endroit obligé de quitter le domaine conceptuel de l'optimisation pour celui des analyses multicritères [5]. En effet, cela suppose qu'on bâtit un tableau des performances réalisées par la production agricole dans les différentes fonctions, selon des critères variés, économiques (bénéfices et coûts lorsqu'ils sont calculables), environnementaux (respect de normes physiques, de niveaux de consommation d'intrants), politiques (coûts budgétaires, faisabilité de la politique publique, légitimité de celle-ci) et sociaux (taux et niveau d'emploi, capacité à assurer la reproduction d'une communauté, capacité à assurer le lien familial, etc.). Cela suppose surtout que les instances de décision reconnaissent qu'il existe des situations où des contradictions apparaissent entre critères de préférence.

#### **\* Séparabilité des fonctions et nature des productions jointes**

Un autre aspect de la méthode réside dans le fait qu'une séparation des fonctions permettrait de comparer la « productivité » de chaque territoire pour la production d'une fonction particulière, et répartir les productions « autres » que marchandes en suivant une logique de spécialisation selon les avantages comparatifs de ces territoires dans chaque production « autre ».

- Un programme de dissolution

Mahé et Ortalo-Magné [6] préconisent par exemple la séparation lorsque la dispersion d'unités de production agressives pour l'environnement dans un espace souhaitant mettre en avant ses qualités environnementales pour des raisons touristiques empêchent cet espace de développer ses atouts propres. Des dispositifs de zonage seraient donc la condition minimale de la production des produits « autres » (les auteurs préconisent un découpage en zones grises : agro-industrielles, blanches :

agriculture raisonnée, vertes : agriculture écologique, bleues : parc naturel). Mais le dispositif de zonage ne suffit pas à produire les externalités positives. Encore faut-il accompagner ce dispositif de mécanismes d'incitations individuelles monétaires.

Or, à cet endroit, il faut trouver un moyen de trouver de la valeur là où elle n'existe pas toujours. Dans ce type de démarche, le caractère non marchand des productions « autres » doit donc être réduit chaque fois que cela est possible, et ce y compris lorsque cela revient, assez curieusement, à retenir d'abord la nature multifonctionnelle d'un bien, puis à séparer *pour le même bien*, « les valeurs d'usage » et « les valeurs autres que d'usage »<sup>5</sup>. Concrètement, on peut ainsi classer le paysage en tant que bien public pur (extérieur au marché) dans sa dimension de valeur autre que d'usage, et en tant que bien privé (pouvant être géré par le marché) dans sa dimension de valeur d'usage des visiteurs, s'il peut y avoir exclusion. On vérifie ici l'affirmation de M. Callon à l'égard de ce type de démarche : « *La notion d'externalité est cruciale parce qu'elle autorise à penser simultanément les limites des transactions marchandes comme modalités de coordination et les voies pour rejeter ces limites toujours plus loin en étendant le marché et ses mécanismes* » (Callon, 1999 : 404). C'est probablement en cela que la notion de multifonctionnalité se dissout littéralement à tous les endroits de la méthode dite de recherche de la solution optimale au sens du marché<sup>6</sup>.

- Une définition en creux

Il nous semble donc important de revenir sur ce que sont ces produits « autres » qui viennent d'être classés comme biens publics ; en effet, la caractérisation en terme de bien public esquivait la question de la nature du bien : un bien public est toujours caractérisé en référence au marché, comme cet objet de moins bonne qualité marchande, défaillant car il peut être consommé par plusieurs consommateurs et qu'on ne peut en exclure l'usage, c'est-à-dire le remettre en propriété à quelqu'un. Il n'est dès lors pas étonnant que, sur cette base, les économistes s'engagent dans une voie d'efforts infinis, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'épuiser la réalité en ramenant constamment les biens de mauvaise qualité marchande à de meilleures qualités de marché. De fait, cette pensée n'en finit pas d'être confrontée à un résidu d'analyse, cet objet incertain que sont les « considérations non commerciales », alors qu'à notre sens, le véritable défi pour les économistes est de disposer des outils analytiques pour caractériser en positif ces objets jusque là décrits dans la négativité.

Le plus souvent, pour ce qui est des produits multiples liés à des considérations non commerciales, ce qu'on appelle produit correspond à la (re)production d'un « état » : un certain état de la biodiversité, du paysage, de l'héritage culturel, de la sécurité alimentaire qui ne peut se réduire à la disponibilité en produits de base, etc. Évidemment, cette (re)production d'état peut avoir un coût. Mais un coût ne suffit pas à définir un prix au sens du marché, car celui-ci suppose la confrontation d'une pluralité d'offres et de demandes. Faut-il en rester là sans s'interroger plus avant sur l'hétérogénéité des produits recouverts par le commun dénominateur monétaire ?

### *Marché et identité*

Si les biens non marchands désignent des états que la société souhaite produire, encore faut-il positionner ces actions dans les relations de production et d'allocation des biens. Sans dénier à la méthode qu'on a qualifiée de « recherche d'une solution optimale » une certaine efficacité dans la dimension du marché, il reste qu'elle ne nous éclaire pas vraiment sur la nature économique des

autres dimensions de la multifonctionnalité, en particulier sur cette récurrence d'une articulation de biens privés et de biens publics, comme si, en définitive, les premiers ne pouvaient exister sans les seconds.

**\* Sortir du carcan de la seule rationalité marchande**

Il faut donc s'interroger sur le fait que dans cette tradition, l'optimum du « bien-être » d'une société (au sens de la somme des avantages procurés par la mise en œuvre des ressources telles qu'elles se trouvent avoir été réparties dans cette société) ne peut être obtenu que par l'application généralisée d'un principe d'efficacité marchande et par le démembrement des biens publics entre leur valeur d'usage et leur valeur de non-usage.

- Séparer les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage ?

Or, même si l'on admet que l'usage de ce bien soit associé à une valorisation monétaire, il reste que cette catégorisation écarte le problème essentiel, qui est celui de la *production* de ces biens. Et pour que l'on puisse raisonner à propos de ces produits en termes marchands (et pas seulement monétaires), c'est-à-dire pour que l'établissement d'un mode de raisonnement monétaire *généralisé* soit rendu possible, il faudrait que les moyens de production de ces biens soient eux-mêmes des marchandises. Or, comment sont produits ces biens pointés comme biens privés - paysage, héritage culturel, sécurité alimentaire ? Peuvent-ils être produits uniquement à partir de biens marchands et être considérés eux-mêmes comme biens marchands ? Si seul l'usage du produit peut être - et pas toujours ou seulement dans un de ses aspects - marchand, cela réduit singulièrement la portée du modèle.

Dit autrement, le cadre analytique défini par « l'économie du bien-être » assigne pour tâche aux économistes de n'envisager l'ensemble des relations sociales que d'un point de vue marchand, en cherchant, lorsque les choses ne se présentent pas ainsi, à retrouver une expression de ces relations en termes de rationalité marchande, ou à les asservir à une finalité supérieure d'utilité marchande. Pourtant, de longue date, de nombreux travaux incitent à la prudence en la matière, y compris des travaux fondateurs en économie agricole. On peut citer Georgescu-Roegen [8] pour lequel l'économie paysanne est par nature auto-subsistante et ne peut se tourner spontanément vers le marché, ou faire référence à Tchayanov [9] qui constate et théorise le fait que, même insérée dans une économie marchande, la famille agricole présente deux caractéristiques qui l'éloignent de la rationalité marchande : la force de travail ne relève pas du marché du travail, et la finalité de l'activité n'est pas l'obtention du plus fort revenu mais la subsistance de la famille paysanne.

L'idée que le fonctionnement d'une économie puisse être régulé par la seule rationalité marchande est effectivement discutée de longue date, même si des développements importants ont eu lieu dans la dernière décennie [10, 11]. Polanyi [12] montre comment le marché de la terre - comme celui du travail, autrement dit deux des trois piliers fondateurs d'une économie marchande -, n'est pas apparu de manière spontanée. Il propose à cet endroit de rompre avec deux partis-pris du courant dominant en science économique, qui conduisent à affirmer que le marché est la forme naturelle des activités de production et aux relations d'échange : le parti pris d'assertorique (déduire la lecture des situations économiques par l'emploi d'un petit corps d'hypothèses théoriques dont il est inutile de tester la pertinence) et celui d'ahistorisme (considérer que les comportements sont transhistoriques)<sup>7</sup>. La monnaie elle-même, objet de marché par excellence, peut être analysée comme expression de

considérations non commerciales et notamment comme « *instrument par lequel une communauté se constitue en autorité souveraine* » [13]. De ce fait, « *si la monnaie résiste si fortement à son intégration au cadre* » d'analyse « *économique* » traditionnel, « *c'est parce qu'elle est porteuse d'une réalité qui excède les seules relations marchandes* » (*ibid.*, p. 361) : ses règles de fonctionnement renvoient au fait qu'elle est instrument de cohésion sociale, condition de possibilité du marché, et non résultante du marché.

- La variété des logiques économiques

Il existe deux lectures possibles de Polanyi. La première consiste à prendre acte du fait que le marché s'est effectivement placé en position dominante et qu'il ne reste qu'à produire la critique *sociale* des effets de cette domination. Or cette représentation repose sur un modèle logique de « sociétés pures » - pour reprendre l'expression de C. Barrère [14] - qui fonctionnent selon une logique unique<sup>8</sup>. La seconde lecture consiste à reprendre la méthode et les catégories analytiques de Polanyi : il s'agit de reconnaître le fait que plusieurs principes de régulation structurent l'activité économique, et qu'une activité économique, *a fortiori* une société, ne sauraient exister si un seul de ces principes de régulation s'imposait totalement.

Dans cette lignée, on voit maintenant apparaître des travaux destinés à poser l'ordre marchand comme un cadre économique parmi d'autres, c'est-à-dire d'envisager la société comme constituée par l'association de plusieurs rationalités, les relations de production, d'échange et de répartition pouvant appartenir à ces différentes rationalités. Les travaux de Bolanski & Thévenot [10] trouvent des prolongements opérationnels dans plusieurs des domaines qui nous intéressent directement, notamment les chantiers ouverts en économie de l'environnement par Godard [15] ou en économie industrielle et territoriale par Salais & Storper [11]. Selon ces derniers, ce que l'on pouvait ignorer en période de production de masse devient incontournable lorsque la spécialisation internationale s'éloigne des produits de masse « *pour reposer aujourd'hui sur la particularité de chaque produit. Cette particularité signifie que producteur et demandeur ont imprimé une identité donnée au produit et qu'ils ont la capacité de la reconnaître. Sinon, le produit se résumerait pour eux à un coût ou à un prix* » (p. 12, souligné par ces auteurs). Dans le domaine qui nous intéresse, les produits agricoles seraient ainsi portés à réalité dans des mondes de productions qui combinent les logiques marchandes, industrielles, civiques, du renom et domestiques, et les équilibrent de manières diverses : faiblesse des logiques civique et domestique pour les produits génériques, et inversement importance de ces logiques pour les produits de terroir, par exemple.

- Comprendre la nature limitée de la relation marchande

Il est donc important de comprendre ce qui appartient à la relation marchande, et ce qui ne lui appartient pas. Selon sa figuration canonique, la relation marchande présente une dimension d'objectivité, en ce sens que le prix de marché est déterminé en fonction des propriétés de l'objet au regard de son usage actuel ou potentiel, et non des caractéristiques des échangistes ; la formation du prix dépendrait uniquement de l'équilibre entre la perte et le gain d'utilité ressenti respectivement par le vendeur et l'acheteur, l'un à se dessaisir et l'autre à s'approprier le bien échangé. En même temps, cette relation marchande est individualisante dans son fonctionnement, car l'équivalent monétaire donné en contrepartie du bien échangé libère l'acquéreur du lien de dette qui l'attachait au vendeur. Ceci conduit évidemment à la conception d'un échange atomisé, dans lequel l'objectivité du transfert du bien trouve sa contrepartie dans celle d'un argent « sans odeur », et où l'échange

détruit le lien entre échangistes aussi vite qu'il le crée. S'opposent ici « *une pensée orthodoxe qui chosifie la monnaie en instrument rationnel dont les fonctions facilitent la mécanique des échanges et réduisent les coûts transactionnels, et d'autre part une approche hétérodoxe qui comprend la monnaie comme lien social* » [16]. Et l'observation des marchés concrets, notamment lorsqu'il s'agit d'une volonté de court-circuiter le marché institué, met en évidence des comportements de limitation de celui-ci par la recherche délibérée d'une subjectivité de l'échange, en ce sens que les échangistes déterminent délibérément le prix en fonction de l'objectif de perpétuation de leur relation [17]. Autrement dit, l'échange que représente la théorie économique du marché, s'il existait réellement dans sa pureté, ne serait qu'un cas limite, dévastateur quant à la stabilité des relations sociales, et que les acteurs ne pourraient pas réellement respecter.

#### **\* Rationalité marchande et rationalité identitaire**

Si l'on admet que la relation marchande ne puisse exister seule, mais qu'elle s'encastre dans un ensemble de relations, les économistes ont à s'interroger sur cet ensemble de relations qui « font tenir » un fonctionnement économique dans la durée, et notamment préciser ces aspects que nous avons appelés jusqu'ici de « production d'un état ». C'est ce que nous souhaitons explorer rapidement dans ce passage à partir d'une réflexion sur l'émergence récente de la notion de patrimoine : du patrimoine naturel pour traiter de la question de la biodiversité, au patrimoine culturel pour la formation de certains types de biens (les produits de terroir), ou au patrimoine professionnel pour désigner des savoir-faire qu'il faut construire et dont il faut assurer la conservation.

#### - Une revendication de patrimoine et d'identité

La revendication patrimoniale, si fréquente aujourd'hui [18], renvoie à un ancrage identitaire qui n'existe pas dans la relation marchande : elle désigne une relation à un bien qui ne peut être cédé car associé à son titulaire. Le glissement de ce qu'on qualifiait de *ressources* biologiques et naturelles il n'y a pas si longtemps, et qui se trouvent désormais valoir patrimoine, en témoigne : on les qualifie de *patrimoine commun de groupes déterminés, dans certains cas* de la nation ou de l'humanité, en raison de la relation bi-univoque entre l'identité du titulaire et son patrimoine, impliquant un mode de gestion spécifique<sup>9</sup>.

À cet endroit, la tentation pourrait être d'isoler des biens patrimoniaux, renvoyés dans la sphère publique comme biens non marchands, dédiés à la préservation. Il s'agit alors de biens purement patrimoniaux, comme on a envisagé le cas de biens purement marchands. Si cela peut être utile à un moment de l'analyse, il n'est pas certain que de tels biens existent autrement que comme idéaux types. Les biens de la réalité sont dotés simultanément d'une dimension marchande et d'une dimension patrimoniale.

Cette situation peut être illustrée par le cas des « biens culturels », élaborés sur la base d'un substrat particulier, l'identité culturelle [19, 20] : dans ce cadre, la culture est définie par sa dimension idiosyncrasique, c'est-à-dire de liaison intrinsèque à un territoire. Ce qui peut être vendu, c'est un bien particulier élaboré dans le cadre de la communauté culturelle correspondante, mais non la culture elle-même en tant qu'expression identitaire de la communauté. On ne peut donc se satisfaire du traitement réalisé par les économistes du marché dans le domaine des appellations d'origine contrôlée (AOC)<sup>10</sup>. Ceux-ci considèrent les AOC : (1) comme la combinaison de biens privés et de



biens publics, mais dont le seul but est de rendre le produit final marchand : il s'agit alors d'un problème de propriété intellectuelle ; (2) comme relevant d'une concurrence imparfaite. L'asymétrie d'information du côté du consommateur qui ne peut optimiser ses choix s'il ne peut identifier la qualité du bien est prise en charge par les dénominations d'origine contrôlée qui construisent la réputation du produit. Dans ce cas, la rente d'appellation ne sera pas considérée comme le produit d'une défaillance du marché, mais comme le *premium price* représentant les profits sur l'investissement initial.

Sans dénier à ces grilles explicatives une capacité heuristique, on aura noté qu'elles considèrent les biens culturels sans attacher d'importance spécifique au fait qu'ils sont enracinés dans une culture préalable, extérieure à la seule logique du marché. La question que nous souhaitons soulever est la suivante : l'activité idiosyncrasique, ou la formation d'une identité, ou bien encore la préservation d'un état patrimonial, qui par nature ne sont pas inscrits dans des relations de marché, ne nécessitent-elles pas un travail de production et d'allocation de biens, que l'on appellera identitaires car ils sont pris dans ces relations formatrices d'identité ? Et cette activité économique n'engage-t-elle pas des valeurs économiques autres que de marché ?

Pris de cette manière, la dimension patrimoniale et son contenu identitaire prennent consistance. L'ordre marchand ne connaît dans son ontologie ni l'espace, ni le temps<sup>11</sup>. Il est donc possible d'opposer à cela un ordre patrimonial, ou identitaire, pour lequel l'espace et le temps, les caractéristiques particulières des participants à la relation, soient des dimensions irréductibles à quelque équivalence que ce soit. Le patrimoine est ce qui relie le passé au présent et au futur, et l'expression tellement en vogue aujourd'hui, « nous empruntons la terre à nos descendants », qui renverse l'évocation traditionnelle de « la terre des ancêtres », appelle à conjurer l'irréparable, la rupture du lien au futur. De même, le patrimoine est territoire, cette portion de l'espace impartie à une communauté en tant que sa dimension d'existence, comme il est dit par exemple que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » dont « chaque collectivité publique est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences »<sup>12</sup>. Cette dernière expression souligne d'ailleurs que la revendication patrimoniale est par essence collective puisque le patrimoine définit une durabilité du lien social [21], à l'encontre de la relation marchande. Ainsi le patrimoine fonde une relation identitaire, c'est-à-dire manifeste l'appartenance à une généalogie et à une communauté de lieu. La dichotomie significative est celle qui oppose les biens marchands aux biens identitaires, entendant par là que les biens marchands forment l'objet des relations marchandes, exclusives de toute relation à l'espace et au temps, tandis que les biens identitaires sont le support des relations patrimoniales, et qu'ils sont interdits à l'échange en tant qu'ils sont garants de l'enracinement dans un territoire et dans une durée.

- Prise en charge de défaillances de marché ou institutions dédiées à la production de biens identitaires ?

L'approche économique standard concernant la multifonctionnalité agricole se centre sur la distinction entre les biens de marché et ceux qui, par leur caractéristique, échappent à un fonctionnement de marché. Il s'agit alors de produits joints, auxquels on recherche des substituts, ou que l'on traite comme externalités, à gérer par une économie publique destinée à compenser les « défaillances » de marché. La dichotomie marchand/non marchand révèle ainsi sa véritable signification, qui est de réduire le non marchand, auquel on dénie toute signification positive. À notre

sens, l'enjeu se situe précisément à l'inverse, rechercher une caractérisation spécifique pour ces biens que les relations de marché ne réussissent jamais vraiment à contenir. L'hypothèse que nous posons est qu'ils peuvent être utilement décrits par la notion de biens identitaires, ceux-ci relevant d'un autre type, ou ordre comme on voudra, de relations économiques, les relations patrimoniales, indispensable au fonctionnement économique des sociétés humaines.

L'économie patrimoniale est celle qui assure l'ancrage dans l'espace et le temps, donne la garantie de stabilité et de durée des groupes humains. Ses ressources forment patrimoine, destiné à garantir la perpétuation du groupe, ce qui implique la perpétuation des ressources en même temps que celle de ses membres. Les biens produits sont des biens identitaires, en ce sens qu'ils sont la contrepartie en terme de biens de l'existence déterminée de ce groupe déterminé. Leurs règles d'allocation ne relèvent plus de la justice commutative, comme le marché (où l'on reçoit la même valeur que celle que l'on donne), mais de la justice distributive où les biens sont distribués parmi les membres du groupe selon des fonctions que chacun accomplit pour la perpétuation du groupe. En ce sens, l'économie patrimoniale est une économie solidaire, dans l'espace du groupe (tous les membres du groupe bénéficient de la distribution) et dans le temps (la solidarité intergénérationnelle est une obligation pour la perpétuation du groupe).

Économie marchande et économie patrimoniale sont complémentaires et opposées. Elles sont opposées en ce sens qu'elles relèvent de deux finalités antagoniques, l'une de pur échange l'autre de continuité, impliquant des fonctionnements différents et de ce fait des valeurs économiques incomparables (la même maison ayant par exemple une valeur de 100 000 euros dans une relation de marché, et une valeur de 1 ou de 2 parts dans les relations successorales de telle famille déterminée). Elles sont complémentaires en ce sens que l'une ne peut pas exister sans l'autre. L'économie de marché est progressive par nature, puisqu'elle implique le profit et donc la croissance (que l'on retienne une analyse logique de l'échange généralisé au sens de Marx, ou une analyse contingente de l'innovation au sens de Schumpeter), mais elle est également instable par l'atomisation des échanges, ce qui signifie qu'une pure société d'échange est aussi une société de pure instabilité, sans principe de continuité. L'économie patrimoniale est stable par nature, car elle est orientée vers la perpétuation d'un groupe déterminé, garantissant son ancrage dans l'espace et dans le temps, mais elle est auto-centrée, c'est-à-dire autarcique et auto-subsistante, ne laissant place à aucun principe de croissance. Ainsi l'une ne va pas sans l'autre, dans un rapport où chacune complète l'autre, en même temps qu'elle la limite [22].

Posée dans ces termes, *pour des économistes*, la question de la multifonctionnalité agricole consiste à abandonner la dichotomie des biens marchands et des « considérations non marchandes » pour investir celle des biens marchands et des biens identitaires. L'analyse des politiques publiques doit alors s'attacher à reconnaître comment s'organise aujourd'hui dans l'agriculture la coexistence conflictuelle de relations marchandes et de relations patrimoniales, conduisant à la production de ces deux types de biens, ou bien encore d'examiner en quoi les politiques publiques participent de l'une et de l'autre dimension<sup>13</sup> [23].

Reconnaître le droit à mener des politiques publiques qui mettent en œuvre cette fonction de production identitaire permettrait de sortir du manichéisme actuel, où elles ne sont appréciées chez les économistes que comme perturbations du libre jeu du marché, ou comme obstacles bureaucratiques à son développement. Cela éviterait la répétition de cette situation dans lesquelles

des économistes somment les responsables politiques de se conformer à des modèles théoriques de sociétés purement marchandes tandis que ces responsables mettent en œuvre, de façon récurrente, ce qui est considéré comme des arrangements ou des libertés avec ces modèles théoriques, sous la pression de la réalité, parce qu'ils sont confrontés à la demande de groupes dont la légitimité se fonde sur leur accomplissement de fonctions patrimoniales nécessaires à l'équilibre de la société. Ce qui, entre parenthèse, désarme les responsables politiques qui ne disposent pas d'autres outils que des théories du lobbying pour penser l'action de ces groupes.

Nous nous attacherons dans la seconde partie de l'article à montrer à partir de l'exemple de la politique agricole commune que l'observation de la coexistence conflictuelle de relations marchandes et de relations patrimoniales, conduisant à la production de ces deux types de biens, redonne du sens à certains éléments d'une dynamique institutionnelle souvent considérée comme le produit du seul lobbying des groupes productivistes. Ce qui permet d'attirer l'attention sur le fait que, comme dans le domaine des Appellations d'Origine Contrôlée qui fixent les limites à leur expansion pour préserver leur identité, on ne peut pas faire n'importe quoi au nom du marché. Si les valeurs marchandes et patrimoniales s'affrontent, il faut aussi considérer que l'identité a un prix, et les dynamiques économiques sont aussi des processus de remaniement d'identité - en l'occurrence, pour la PAC, de dispositifs d'identité professionnelle.

À cet endroit, remplacer la multifonctionnalité par les concepts de produits joints et d'externalités offre peu d'efficacité. En revanche, prendre au sérieux le concept de multifonctionnalité comme outil descriptif de la tension entre les dimensions marchandes et identitaires des biens peut offrir un cadre analytique à la négociation permanente qui tend à donner existence à la communauté internationale. En reconnaissant l'irréductibilité de principe des dimensions qui ne peuvent être rabattues sur la seule valeur de marché, il offre la possibilité d'entrer dans des remaniements d'identité négociés, plutôt que de gérer dans l'urgence des dispositifs qui apparaissent toujours comme dérogatoires au fonctionnement de libre marché.

#### Notes :

Texte repris de la conférence prononcée dans le cadre du colloque « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques » organisé par la Société française d'économie rurale (Paris, 21-22 mars 2002). La seconde partie de cet article sera publiée dans la prochaine livraison (9X6).

<sup>1</sup> C'est-à-dire comme ensemble de problèmes sur lequel tout le monde s'accorde pour considérer qu'il forme l'horizon de questionnement, et ensemble de propositions énoncées en vue de les résoudre.

<sup>2</sup> Cf. notamment l'introduction de Mollard A, 2001.

<sup>3</sup> Cf. Proposition de la Suisse « Liste indicative de considérations autres que d'ordre commercial et d'instruments éventuels de mise en œuvre ». <http://www.mfa.no/ld/mf/news/020031-990204/index-dok000-b-f-a.html>

<sup>4</sup> La notion de bien-être renvoie à un univers conceptuel très contraignant, qui suppose notamment que l'ensemble des gains ou pertes puissent être représentés de façon monétaire, et qu'il existe un système complet de marchés présents et futurs (voir l'article Bien-être dans le dictionnaire économique de Guerrien, 1992 : 166).

<sup>5</sup> Dans ce cadre d'analyse, les valeurs d'*usage* désignent la valeur associée à l'usage réel. Les valeurs autres que d'usage sont les *valeurs d'existence* (qui représentent la valeur que les humains attachent au simple fait qu'une ressource existe sans qu'ils y aient accès) et les *valeurs de legs* (lesquelles représentent la valeur que les humains attachent à la possibilité de maintenir une ressource pour les générations futures).

<sup>6</sup> Un autre problème qu'on ne traitera pas ici, en cas de séparation entre fonctions, réside dans le coût de cette opération. Même si celle-ci est possible, son coût de mise en place (les coûts de transaction qui lui sont liés) peut s'avérer exorbitant au regard de l'effet attendu.

<sup>7</sup> Il a fallu une série d'interventions politiques déterminées pour assurer la transformation de l'ordre économique préexistant et fonder les institutions nécessaires à l'apparition du marché, ce qui signifie *a contrario* qu'une telle évolution aurait aussi bien pu ne pas se produire. C'est d'ailleurs implicitement la conclusion de l'auteur, lorsqu'il souhaite l'instauration d'un contrôle politique démocratique sur les fonctionnements de marché.

<sup>8</sup> Ce qui l'amène à interpréter la dynamique des institutions économiques françaises à partir de la permanence d'une double régulation selon deux principes hétérogènes : les ordres marchand (respect des lois économiques véhiculées par le marché) et républicain (expression et gestion de l'intérêt général).

<sup>9</sup> Par exemple, la Directive européenne du 23 octobre 2000 établit un cadre communautaire pour la gestion de l'eau, en posant dans son article 1<sup>er</sup> que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».

<sup>10</sup> Voir une présentation synthétique dans la première section du document OCDE (2000). Appellations d'origine et indications géographiques dans les pays membres de l'OCDE contrôlée : Com/agr/apm/td/wp(2000)15/rev2, 88 p.

<sup>11</sup> La distance est traduite en coûts de transports, le temps en coût d'actualisation, en vue d'aboutir à la construction d'un marché qui permettra d'établir des équivalences fondées sur l'indifférence au temps et à l'espace : la règle d'établissement du prix est en effet que celui-ci corresponde à l'indifférence d'obtenir un produit qui vienne d'ici ou d'ailleurs, d'en disposer aujourd'hui ou demain, ou inversement de vendre à tel ou tel, ici ou là-bas, maintenant ou plus tard.

<sup>12</sup> Loi du 7 janvier 1983, art. 35 ; Code de l'urbanisme, art. L 110.

<sup>13</sup> Et non pas de croire, par exemple, que la fourniture d'aménités et de biens publics concernent « des biens pas encore marchands » relevant d'une politique de compensation des défaillances de marché qui les rendra marchands (Hervieu, Guyomard, Bureau, 2000 : 129).

## REFERENCES

1. BARTOLI H (1991). *L'économie multidimensionnelle*, Economica, Paris, 523 p.
2. MOLLARD A (2001). *L'internalisation des services environnementaux de l'agriculture : une approche économique de la multifonctionnalité*, Journées du Programme Environnement, Vie et Sociétés du CNRS, « Quelles natures voulons-nous ? Quelles natures aurons-nous ? », Lille les 12, 13 et 14 novembre.
3. OCDE (2001). *Multifunctionality, towards an analytical framework*, Paris, 158 p.
4. Dictionnaire économique de Guerrien, 1992.
5. PINGAULT N (2001). Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles, *Notes et études économiques*, sept., n° 14, pp. 53-69.
6. MAHE LP, ORTALO-MAGNE F (2001). *Politique agricole, un modèle européen*, Presses de Sciences-Po, 235 p.
7. Callon, 1999, p. 404.
8. GEORGESCU-ROEGEN N (1960). Economic Theory and Agrarian Economics, 1965, The Institutional Aspects of Peasant Communities, in *Energy and Economic Myths, Institutional and Analytical Economics Essays* (1976), Pergamon Press, pp. 103-145 et pp. 199-231.
9. TCHAYANOV A (1925). *L'organisation de l'économie paysanne*, Éd. française 1990, Librairie du Regard, 344 p.
10. BOLTANSKI L, THEVENOT L (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris (coll. NRF-« Les Essais »).
11. SALAIS R, STORPER M (1993). *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*, Éd. de l'EHESS, Paris, 456 p.
12. POLANYI K (1944). *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983, 419 p.
13. ORLÉAN A (1998). La monnaie autoréférentielle : réflexion sur les évolutions monétaires contemporaines. In : AGLIETTA M, ORLÉAN A (1998). *La monnaie souveraine*, Éd. Odile Jacob, pp. 359-386.
14. BARRÈRE C (2000). L'apport d'une problématique économique du patrimoine à l'analyse de la régulation institutionnelle, in *Patrimoines, approches croisées*, Cahiers de l'école doctorale des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion de l'Université de Reims, n° 2, novembre 2000.
15. GODARD O (1993). Le développement durable in CGP, *L'économie face à l'écologie*, Paris, La Découverte/La Documentation française.

16. SERVET JM (1998). Démonétarisation et remonétarisation en Afrique occidentale et équatoriale, xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. In : AGLIETTA M, ORLÉAN A, 1998, *La monnaie souveraine*, Éd. Odile Jacob, pp. 289-324.
17. SERVET JM (1999). *Une économie sans argent, les systèmes d'échange Local*, Seuil, 345 p.
18. BERARD L, MARCHENAY P, RAUTENBERG M, MICOUD A (2000). *Campagne de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Maison des Sciences de l'Homme.
19. SANTAGATA W (2000a). Distretti Culturali, Diritti di Proprietà e Crescita Economica Sostenibile, in *Rassegna Economica*, n° 1, 2000.
20. SANTAGATA W (2000b). Valutazione Economica dei Beni Culturali, *Enciclopedia Treccani*, Appendice 2000, Roma.
21. PERONI M, MICOUD A (2000). *Ce qui nous relie*, Éd. de l'Aube, 373 p.
22. BARTHÉLEMY D (2000a). Être et avoir. Patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture. *Économie Rurale*, 260 : 27-40.
23. HERVIEU B, GUYOMARD H, BUREAU JC (2000). L'avenir des politiques agricoles. In : *Ramsés 2001, les grandes tendances du monde*, Dunod, pp. 115-130.